

AR Prefecture	REPUBLIQUE FRANCAISE
046-214601767-20230315-20230320	Département du LOT
Reçu le 30/03/2023	Commune de LIVERNON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LIVERNON,  
Séance du 15 mars 2023

Nombre de conseillers

En exercice 12

Présents 10

Votants 11

Absents 01

Date de la convocation :

08 mars 2023

Date d'affichage :

08 mars 2023

OBJET :

Délibération N° 2023-03-20

Encaissement d'un chèque  
de 1472,40 €.

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Sous-Préfecture

Le 30/03/2023

Et publication ou notification

Du 14/04/2023

Monsieur Le Maire  
Jacques COLDEFY



L'an deux mille vingt-trois le quinze du mois de mars à 20 h 30  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses  
séances sous la présidence de Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme – Bouyssou Vanessa- Galineau Sébastien -  
Grimal Béatrice- Martinez Dimitri - Mas Cédric - Mézy Amandine –  
Serrau Martial – Soulier Bruno – Verbiguié Laurie.

Mejecaze Jean-Paul a donné procuration à Verbiguié Laurie.

Secrétaire de séance : Bouyssou Vanessa.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à une  
erreur administrative de la CPAM du Lot, un chèque de 1472,40 €  
(mille quatre cent soixante-douze euros et quarante cents) doit être  
encaissé par la commune sur le budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de donner son accord pour l'encaissement dudit  
chèque de 1472,40 € sur le budget de la commune,
- Charge Monsieur le Maire de la bonne exécution de la  
présente délibération.

Fait et délibéré, les jours et an que dessus

Pour copie conforme

Le Maire  
Jacques COLDEFY

